



APPEL À CANDIDATURE Résidences AUTEUR 2021

Résidences de 30 jours – mars 2021 et juin 2021

PREAMBULE

Le Relais Culturel Régional, l'Usine Utopik accueille chaque année des auteurs en résidence pour mener un projet d'écriture durant un mois.

L'Usine Utopik est un Centre de Création Contemporaine, Relais Culturel Régional implanté en milieu rural, dans les anciennes serres horticoles de Tessy-sur-Vire en Normandie.

Projet initié par l'Usine Utopik, les résidences d'auteur se déroulent sur le territoire et offrent un cadre privilégié de réflexion et d'expression autour d'un projet personnel. Le centre contribue à soutenir les artistes dans toutes les phases de leur travail, de la recherche à la diffusion.

Lieu d'échanges et de rencontres, les résidences facilitent le développement local à travers un programme d'actions destinées à un public diversifié et créent une véritable dynamique culturelle.

Les projets liés au territoire, à son histoire et à sa géographie sont fortement appréciés. Les auteurs sont ainsi amenés à questionner leur travail au regard du territoire et pouvant impliquer la population locale

LA RESIDENCE

L'Usine Utopik accueillera en 2021 deux écrivains, en partenariat avec des structures culturelles et éducatives locales. Chaque auteur sera invité durant 30 jours (période consécutive).

La résidence est ouverte à tous les genres littéraires, aux auteurs français et étrangers francophones. Les candidats seront sélectionnés par un jury constitué de spécialistes du monde littéraire et des représentants de l'Usine Utopik.

Objectifs :

- Développer de nouvelles approches de la lecture et de l'écriture, en particulier chez le jeune public
- Dynamiser la lecture publique sur le territoire
- Encourager la création en permettant à un auteur, écrivain, de développer son projet d'écriture, en s'immergeant dans l'environnement local du lieu de résidence
- Construire un autre regard sur la création pour tous les publics

Critères d'admissibilité :

- Langue d'écriture: français
- Avoir un projet d'écriture littéraire (roman, nouvelle, récit, poésie, livre graphique) à développer en résidence.

Contreparties :

La résidence offrira à l'auteur-e le temps et la liberté de poursuivre son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel.

L'auteur-e consacrera 30% de son temps de travail à des actions de médiation (ateliers d'écriture, lecture, rencontres et débats...) en direction du public scolaire et plus largement sur le territoire. Les actions seront préparées en amont entre les partenariats de l'Usine Utopik (Médiathèques, bibliothèques, centres de documentation, établissements scolaires...) et l'auteur.

L'auteur accepte que des informations le concernant (bibliographie, extraits, photos, etc.) soient mises en ligne sur le site Internet et sur les différents supports de communication édités par l'Usine Utopik.

Conditions d'accueil :

L'auteur sera logé soit dans un appartement sur la commune de Tessy-sur-Vire soit à proximité du lieu partenaire. L'auteur devra travailler au sein et avec les médiathèques et établissements scolaires partenaires au projet. Pour la résidence, il est fortement conseillé d'être véhiculé car la commune de Tessy ne bénéficie pas de transports en commun (bus et train). La ville la plus proche, Saint-Lô se situe à 18 kms.

Les communications téléphoniques, les frais de déplacement et les frais alimentaires sont à la charge du résident. La structure s'engage à faciliter la rencontre avec le milieu culturel local et cela à la demande de l'auteur.

La résidence est assortie d'une allocation de 2230 euros brut. Cette allocation est reversée en droits d'auteur. En raison des modifications du traitement des cotisations sociales 2019, aucun précompte ne sera réalisé par l'Usine Utopik si l'artiste déclare ses revenus en BNC (une copie d'attestation de dispense de précompte ou un avis de situation au répertoire SIRENE sera demandé). Dorénavant le précompte concernera uniquement les artistes-auteurs qui ont un statut fiscal en France et qui déclarent leurs revenus artistiques en « Traitement et salaire ». L'Usine Utopik reversa à l'URSSAF 1,1 % du montant brut de la bourse versée pour la contribution de diffuseur.

L'auteur devra fournir un dossier de candidature :

- un dossier présentant son travail personnel
- un CV et une bibliographie mis à jour
- une note d'intention décrivant le projet d'écriture et les thèmes d'animation
- des ouvrages, documents, textes déjà réalisés
- une attestation d'assurance responsabilité civile

Courrier accompagné d'une enveloppe au format du dossier, affranchie et libellée (noms et adresse du candidat pour le renvoi des dossiers non retenus).

Les courriers électroniques sont acceptés (fichier en format PDF uniquement).

Objet du mail : **NOM Prénom - Candidature résidence AUTEUR 2021**

Les candidats seront informés des résultats de la sélection par courrier électronique. En raison d'un nombre conséquent de dossiers envoyés chaque année, nous ne pourrons malheureusement apporter à chacun toutes les précisions suite à un refus.

Le comité de sélection se réunira en novembre 2020. Les artistes présélectionnés seront conviés à un entretien téléphonique ou par skype à partir de cette date.

Dossier de candidature à envoyer avant le 16 octobre 2020

à Xavier GONZALEZ Directeur de l'Usine Utopik - Centre de Création Contemporaine / La Minoterie / 50420 TESSY BOCAGE ou par e-mail : usineutopik@gmail.com

Informations complémentaires

Xavier Gonzalez, directeur / Delphine Grimaud, coordinatrice culturelle
02 33 06 01 67 ou usineutopik@gmail.com
www.usine-utopik.com